

20/21 février 2021, Halle „Fin du Monde“, Macolin

Championnats suisses d'athlétisme en salle 2021

Informations sur la compétition & Directives

Le plus important en bref :

- En raison des restrictions dues au corona, les athlètes peuvent pénétrer dans la halle Fin du Monde au plus vite 80 minutes (saut à la perche 110 minutes) avant leur premier engagement en compétition et doivent à nouveau la quitter au plus tard 20 minutes après la compétition. La même chose s'applique aux conseillers.
- Cocher à la „Chambre d'appel“ : 60 minutes (resp. 90 minutes pour la perche) avant la compétition ; sans cocher, pas de participation !
- Les heures du Callroom (voir 2.5.) doivent impérativement être respectées. Attention : Pour les éliminatoires le Callroom a lieu par série

1. Généralités

1.1. Concept de sécurité

Il y a un concept de sécurité pour les Championnats suisses en salle du 20/21 février 2021 (voir site web LA-Bern). Concept de sécurité et directives doivent être respectés dans la même mesure.

1.2. Arrivée/Places de parc

À Macolin il y a des places de parcs gratuites à disposition derrière l'ancienne salle de sport (P9); prière de suivre les instructions du service d'ordre. Depuis la station supérieure Macolin ainsi que depuis les places de parc, il faut compter 10-15 minutes à pied. Pour décharger les perches, il est permis de se rendre pour un court moment vers la halle.

1.3. Espace commun Halle Sport-Toto

Pour les personnes qui n'ont pas encore ou plus le droit de se trouver dans la halle Fin du Monde, un espace commun est installé dans le Foyer de la halle Sport-Toto. Des détails à ce sujet se trouvent dans le concept de protection.

1.4. Vestiaires

Les vestiaires se trouvent dans la halle Fin du Monde ; suivre les instructions sur les écrans. Au maximum 8 personnes peuvent se trouver en même temps dans un vestiaire, il est interdit de se doucher.

1.5. Contrôle de dopage

Des contrôles de dopage peuvent être effectués aux Championnats suisses.

1.6. Service sanitaire / Médecin

Sur le terrain de compétition il y a un médecin ainsi qu'un/e physiothérapeute de Medbase (sous l'escalier vers la Chambre d'appel).

1.7. Assurance

L'assurance contre les accidents et le vol est l'affaire des concurrents/es. L'organisateur décline toute responsabilité.

1.8. Restauration / Hébergement

Dans la halle il n'y a aucune possibilité de se restaurer ! Les éventuels souhaits d'hébergement doivent être envoyés jusqu'au 13 février 2021 directement à Martin Sommer (buero@la-bern.ch).

2. Info sur le déroulement de la compétition

2.1. Règlements

Les règlements IWR et RO 2020 ainsi que les fiches techniques associées s'appliquent. En raison des restrictions dues à la pandémie en vigueur, quelques points du RO sont suspendus. Cela concerne notamment les règles suivantes :

- RO 6.9.4a: Une discipline est organisée s'il y a une inscription.
- RO 6.9.4b: Titre et médailles sont attribués indépendamment du nombre de participants.
- IWR 146.7 / Règlement de juridiction :
Les protêts doivent être annoncés à un juge-arbitre dans les 5 minutes suivant la publication des résultats complets de la compétition dans les résultats Live (sans frais de protestation). Dans les 30 minutes réglementaires, la protestation doit être formellement déposée selon la procédure habituelle. Si aucune réclamation n'est déposée dans les 5 minutes, le résultat de la compétition est valable.

2.2. Dossards

La remise des dossards se trouve à la "Chambre d'appel". Celle-ci est située au rez-de-chaussée de la halle.

Les dossards doivent être portés sans être pliés sur la poitrine, au saut en hauteur et à la perche à choix sur la poitrine ou le dos. Le dossard doit également être porté bien visiblement lors de la remise des prix.

Pour les épreuves de course, un numéro de course est remis au Callroom. Celui-ci doit être appliqué sur le côté droit (60m/60mH) de la jambe resp. le côté gauche (courses sur la piste circulaire).

Attention :

Le retrait du dossard ne remplace pas l'appel (= cocher, voir 2.4.) !

2.3. Finance d'inscription

La finance d'inscription de CHF 20 par discipline doit être payée en liquide au retrait du dossard.

2.4. Cocher

Toutes/tous les athlètes s'annoncent au plus tard 60 minutes (saut à la perche : 90 minutes) avant la première discipline à la "Chambre d'appel" (rez de la halle) et se cochent sur la liste d'appel affichée.

Ne pas cocher implique l'annulation de la participation.

2.5. Se présente à l'épreuve / Callroom:

Les athlètes se rassemblent personnellement avant le début de l'épreuve aux heures suivantes au Callroom marqué en conséquence (à l'entrée de la halle de compétition)

- 60 min. avant le concours du saut à la perche
- 40 min. avant le début des concours des disciplines techniques
- 30 min. avant l'heure de départ des courses (s'applique aux éliminatoires et finales)

De-là les athlètes sont conduits en groupe sur l'emplacement de compétition.

Attention :

- Pour les éliminatoires le Callroom se déroule par série. Les compositions des séries correspondantes sont affichées 45 minutes avant le départ de la première série au Callroom resp. sont disponibles dans les résultats Live sur le site web. L'heure du Callroom de 30 minutes se rapporte à l'heure de départ de la série respective.
- L'athlète qui ne se présente pas à l'heure au Callroom, est exclu de la discipline correspondante. L'athlète qui est engagé dans une autre discipline au moment du Callroom, peut se faire représenter.

2.6. Désistement / Non-participation (IWR 142)

Les athlètes qualifiés/es pour une finale qui ne veulent ou ne peuvent pas y participer, l'annoncent aussi vite que possible au bureau des calculs (galerie ligne droite de l'arrivée). Si un désistement est annoncé moins de 90 minutes avant la finale (pour une finale qui a lieu le même jour) ou seulement le dimanche (avec éliminatoires le samedi), l'athlète qui a failli sera exclu de toutes les autres disciplines.

Selon IWR 142.4. une absence inexcusée dans une discipline implique pour l'athlète concerné/e la radiation dans toutes les autres disciplines de l'ensemble du championnat.

2.7. Échauffement

L'échauffement avant le Callroom doit se faire à l'extérieur. La galerie et la tribune ne peuvent pas être utilisées pour l'échauffement. L'accès à l'installation de compétition n'est autorisé qu'après le Callroom et l'installation ne peut être utilisée que pour les derniers préparatifs. Les instructions de l'organisateur doivent être respectées.

2.8. Temps de préparation

60 secondes pour tous les concours (selon IWR).

2.9. Mode de qualification et hauteurs de saut :

Voir site web du championnat <https://www.la-bern.ch/de/Wettkampf>

2.10. Appel saut en longueur et triple saut

Au saut en longueur et au triple saut on utilise, selon réglementation interne de Swiss Athletics, déjà la planche de plasticine à 90 degrés qui sera utilisée seulement à partir de novembre 2021 au niveau international. Selon la nouvelle réglementation les sauts ne sont pas valables, si au moment de l'appel la verticale virtuelle au-dessus de l'extrémité de la planche d'appel est franchie.

2.11. Utilisation d'engins personnels

Les engins personnels suivants ont le droit d'être utilisés : perches, poids.

Les poids doivent être présentés au plus tard 60 minutes avant le début du concours pour examen au "Contrôle des engins" (dans le local du matériel grillagé côté Est sous le milieu de la halle).

L'organisateur met à disposition des marques d'élan pour les disciplines techniques.

2.12. Directives sur la tenue et la publicité

Les athlètes doivent se présenter au départ dans une tenue approuvée par leur société. Les directives sur la publicité de Swiss Athletics doivent être respectées (=> règlement sur la

publicité). Toute autre forme de publicité dans l'espace intérieur ou sur l'emplacement de compétition, est interdite. La remise des prix fait partie de la compétition.

On ne peut marcher sur le revêtement de sol de la halle qu'avec des pointes de 6 mm maximum !

Le nouveau règlement sur les chaussures concernant l'épaisseur maximale des semelles est appliqué (Rule 5 of the Technical Rules, chiffre 5.13.3)

2.13. Appareils électroniques sur le terrain de compétition

Le port ou l'utilisation de lecteurs vidéo ou cassette, de radios, de lecteurs de CD, de lecteurs MP*, de talkies-walkies, de téléphones portables ou d'appareils similaires dans la zone de compétition est interdit.

(IWR/IAAF, règle 144).

2.14. Rester dans l'espace intérieur

Les conseillers ne sont pas autorisés à accompagner les athlètes dans la zone intérieure. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification de l'athlète.

2.15. Remises des prix

Les remises des prix ont lieu immédiatement après la fin de la discipline respective. Les trois premiers se rassemblent à chaque fois spontanément à l'endroit de rassemblement signalé "Remise des prix" dans la zone après la ligne d'arrivée de la piste circulaire. Pendant la remise des prix il faut porter un masque et le dossard doit être bien visible.